

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 octobre 2017

PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES POUR LES ANNÉES 2018 À 2022 - (N°
234)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF36

présenté par
M. Giraud, rapporteur général

ARTICLE 10

Compléter la deuxième phrase du douzième alinéa par les mots suivants :

« ou à leurs établissements ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.